

M. le président. Je suis saisi d'un amendement, n° 12, portant article additionnel après l'article 2 *bis*.

La parole est à M. Claude Gatignol.

M. Claude Gatignol. Cet amendement vise un domaine particulier.

La dégradation de la qualité de service du réseau de distribution est déjà une réalité. La présence parmi nous du président de la mission d'information parlementaire, Jean Gaubert, a pour objectif de faire apparaître la réalité de la situation.

Il faut des moyens pour répondre à la notion de qualité de service du réseau de distribution. En revanche, les investissements du gestionnaire de réseau de transport, de 1,1 milliard d'euros en 2010, ont permis de baisser la fréquence de coupure de 2 par an en 1993 à moins de 0,5 en 2009.

L'article que je propose vise à élaborer un programme d'investissements validé par la CRE, laquelle ne peut refuser d'approuver le programme annuel d'investissements que pour des motifs tirés des missions qui lui ont été confiées par la loi.

Il sera toujours moins coûteux de maintenir un réseau à niveau que de réaliser de lourds investissements pour rattraper un défaut de maintenance. C'est pourquoi nous proposons que la commission de régulation de l'énergie approuve les programmes d'investissements pluriannuels des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Lenoir, rapporteur. Défavorable.

D'abord, l'amendement vise à ce que l'on applique le même régime aux gestionnaires de réseaux de distribution qu'aux gestionnaires de réseaux de transport. Or la situation est très contrastée. Les investissements dans les réseaux de transport sont effectivement soumis à l'approbation de la CRE, mais ne concernent qu'un gestionnaire. En revanche, pour la distribution, il y a, bien sûr, ERDF, mais aussi toutes les entreprises locales de distribution.

L'amendement déposé par nos collègues vise à ce que la CRE valide des programmes d'investissements en passant par-dessus les collectivités locales, lesquelles sont extrêmement attachées à ces ELD. Il est donc impossible d'instituer un système où l'on balaie d'un revers de la main le fait que les collectivités locales soient au cœur des ELD.

Enfin, une mission d'information a été constituée sur la question de la distribution. Il y aura donc des débats sur ce point. Pour cette raison, j'invite Claude Gatignol à retirer l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État.* Défavorable.

Je rappelle qu'il y existe un ministère de l'énergie, qui a la tutelle et dont c'est le rôle.

M. le président. La parole est à M. Yves Vandewalle.

M. Yves Vandewalle. Le mécanisme mis en place par la loi du 10 février 2000 qui concerne le réseau RTE fonctionne parfaitement. RTE a une politique d'investissements soutenue et lorsqu'on voit les performances du réseau de transport, il y a lieu d'être satisfait de ce mécanisme. En revanche, les chiffres attestent de la réelle dégradation du réseau de distribution locale.

Cet amendement n'est peut-être pas la bonne réponse, pour des raisons techniques que je veux bien comprendre ; pour autant, il faudra trouver une solution pour améliorer le réseau de distribution. Je sais, pour l'avoir lu, que le président d'EDF a annoncé devant la commission qu'il allait relancer les investissements dans le réseau de distribution locale. Dont acte. J'ai surtout noté que la commission avait décidé de mettre en place une mission chargée d'expertiser les raisons de cette dégradation et de proposer des solutions.

Je suis donc tout prêt à retirer cet amendement s'il le faut, mais je pense que cette dégradation du réseau de distribution est en tout cas une vraie question.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques.* Sans me mêler au débat, je voudrais rassurer M. Vandewalle. En effet, il y a trois problèmes. D'abord, la distinction entre la distribution et les gestionnaires de réseau. À cet égard, tout le monde a compris que ce n'était pas la même chose. S'agissant, ensuite, des collectivités locales, il est quand même difficile de décider ici, brutalement, de les priver de l'autorité qu'elles ont dans le cadre des ELD. Il doit au moins y avoir une concertation avant de décider de le faire. Enfin, justement parce qu'il est nécessaire qu'il y ait une concertation, parce qu'il faut discuter, le groupe socialiste a demandé qu'il y ait une mission d'information sur le problème des réseaux de distribution. M. Brottes me l'a demandé en commission et j'ai accepté bien volontiers. M. Proriol en sera le rapporteur et M. Gaubert le président. Cette mission se met donc en place et, si certains membres de la commission présents dans cet hémicycle souhaitent y participer, ils sont les bienvenus. Vous pourrez également être auditionnés par cette mission si vous le souhaitez. Elle commence ses travaux très rapidement, le 23 juin.

Une concertation, monsieur Vandewalle, va donc être organisée. Elle produira forcément des résultats, que nous soumettrons au Gouvernement. Nous verrons ensuite les conclusions qu'il faut en tirer. Je serais donc heureux que vous retiriez cet amendement, de telle sorte que nous puissions travailler ensemble pour construire quelque chose, dans la concertation.

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Beaucoup de choses ayant déjà été dites sur ce sujet, je voudrais simplement rappeler quelques faits. En réalité, il faut remonter au début des années 2000 pour comprendre les causes de ce que l'on observe aujourd'hui. À cette époque, il y avait une théorie à EDF, qui consistait à dire que, certes, le réseau n'était pas en très bon état, que le service rendu pouvait être meilleur, mais qu'il suffisait d'agir sur le réseau haute tension A pour que le nombre d'abonnés mal alimentés diminue considérablement. On a donc mis l'argent sur le réseau moyenne tension. Est arrivée ensuite la création de RTE, Réseau de transport d'électricité, qui est parti avec des budgets importants. Pendant ce temps-là, ERDF a été beaucoup moins bien doté, faisant figure de parent pauvre.

C'est cela qui est à l'origine de la situation que nous connaissons, y compris d'ailleurs en matière d'entretien, car beaucoup de choses n'ont pas été faites dans ce domaine. On a notamment diminué le nombre d'employés, sous la pression – il faut le dire – de la CRE, à l'époque non pas du président actuel, mais du précédent, qui m'a dit un jour qu'il y avait 30 000 personnes de trop à ERDF : ceux qui assuraient l'entretien. On a vu le résultat ! Effectivement, le réseau n'est pas brillant. À chaque fois que l'on arrête de faire de l'entretien, ce n'est pas la première année que l'on constate les dégâts, c'est au fil du temps. Quand la charrette est versée, adieu au chemin, comme on dit chez nous. *(Sourires.)* La réalité est que, une fois que l'on s'en rend compte, il est très difficile de remonter la pente.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par les uns et les autres : je suis en accord avec eux. Je voudrais simplement rappeler quand même que la remise en état obéit à une double responsabilité : celle d'ERDF, comme cela a été dit, et celle des collectivités territoriales. Moi, je suis un vieux président de syndicat départemental d'électricité...

M. Jean-Pierre Nicolas. Vous n'êtes pas vieux ! *(Sourires.)*

M. Jean Gaubert. Ancien, si vous préférez. Il y a quinze ans, je tenais avec le directeur départemental d'EDF une réunion annuelle d'harmonisation des investissements. D'autres, qui ont connu EDF, le savaient. Depuis la désorganisation de l'entreprise, cette réunion d'harmonisation n'a plus lieu. Je crois que c'est un manque et, sans anticiper sur ce que nous ferons dans la mission d'information, je pense qu'il faudra y revenir, parce que, effectivement, quand l'un investit tandis que l'autre fait, il est quand même important de coordonner les investissements, dans la mesure où c'est le client final qui est le plus concerné.

Nous devons aussi, monsieur le ministre d'État, mettre un peu d'ordre dans un certain nombre de « parasites » qui aujourd'hui nous coûtent très cher. Vous allez peut-être me dire que c'est ma marotte, mais dans mon département, sur 10 millions affectés au FACÉ, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, il y en a deux, c'est-à-dire 20 %, qui vont à des renforcements liés uniquement au besoin de faire démarrer des pompes à chaleur ! Il faudra quand même que vous vous interrogiez sur ce sujet : il ne faut peut-être

pas forcément continuer à financer les pompes à chaleur partout et n'importe comment, parce que, dans ce cas, c'est de l'argent public qui est gaspillé. Il vaudrait mieux payer la note d'électricité des personnes concernées pendant trente, quarante ou cinquante années !

Le dernier exemple que je prendrai – et que j'ai déjà cité – est celui d'une pompe à chaleur, servant à chauffer une piscine, qui coûte 100 000 euros sur le FACÉ, c'est-à-dire sur l'argent de tout le monde.

Bref, je souhaite dire qu'il vaut mieux attendre que les résultats de la mission d'information soient connus. Je suis prêt à ce que l'on essaye de provoquer une rencontre entre les responsables locaux d'ERDF et les responsables des collectivités territoriales, d'abord pour qu'ils définissent ensemble des objectifs, et ensuite pour qu'ils mettent l'argent sur la table, en établissant qui fait quoi, dans le but d'améliorer les réseaux. En effet, il y a au moins un constat que nous partageons tous, c'est que la situation s'est dégradée depuis une dizaine d'années.

M. le président. La parole est à M. Jean Lassalle.

M. Jean Lassalle. Après m'être rapproché de nos collègues MM. Vandewalle et Gatignol, j'ai mieux compris le sens de l'amendement qu'ils avaient déposé, mais je dois dire que j'ai été apaisé par les propositions de M. le rapporteur, puis par celles de M. le président de la commission. En effet, voyez-vous, la crainte que j'ai, c'est que les collectivités concédantes passent sous les fourches caudines de la CRE.

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques.* Eh oui !

M. Jean Lassalle. La relance des investissements sur le réseau public de distribution d'électricité est un enjeu essentiel, mais donner le sentiment que l'on accorde tout pouvoir à la CRE en la matière paraît être une mauvaise réponse. Alors, de deux choses l'une : soit c'est l'avis du président de la commission qui est retenu, c'est-à-dire que mes collègues retirent leur amendement et que la mission se met en place, soit l'amendement est maintenu. Dans ce dernier cas, je me verrais dans l'obligation de déposer un sous-amendement disant que les collectivités concédantes ne sont pas concernées par l'avis de la CRE.

M. le président. Si l'amendement était retiré, cela nous simplifierait la vie. *(Sourires.)*

M. Yves Vandewalle. Je le retire.

(L'amendement n° 12 est retiré.)